

## **ASSOCIATION ALPES DE LUMIERE**

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31/12/2019*

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31/12/2019**

**ALPES DE LUMIERE**  
Association  
1 place du Palais  
04 301 FORCALQUIER

Aux Membres,

**I - Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ALPES DE LUMIERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et présentant les caractéristiques suivantes :

- *Perte..... 62 846 €*
- *Total de bilan ..... 550 641 €*
- *Total produits d'exploitation ..... 447 272 €*

Ces comptes ont été arrêtés par la Présidente sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ALPES DE LUMIERE à la fin de cet exercice.

**II - Fondement de l'opinion**

✓ **Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ **Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

### **III - Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV – Vérifications spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux préciser les membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je porte à votre connaissance l'information suivante : la prise de participation à hauteur de 47,37 % de la Société Coopérative PETRA PATRIMONIA SUD pour un montant de 900 €.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **V - Responsabilités de la Direction relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

## **VI - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Avignon, le 29 mai 2020

Annexés au présent rapport :  
Comptes annuels de l'exercice.

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	77 852	53 492	24 361	25 771
Autres immobilisations corporelles	53 875	51 985	1 890	1 328
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 081		3 081	2 150
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	414		414	414
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>135 222</b>	<b>105 476</b>	<b>29 746</b>	<b>29 663</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	233 428	205 512	27 916	30 799
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	8 776		8 776	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	13 824		13 824	10 397
Autres créances	148 939		148 939	186 557
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	317 898		317 898	256 995
Charges constatées d'avance	3 542		3 542	6 169
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>726 407</b>	<b>205 512</b>	<b>520 895</b>	<b>490 917</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>861 630</b>	<b>310 988</b>	<b>550 641</b>	<b>520 580</b>

## Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	348 507	414 681
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-62 846</b>	<b>-66 173</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>285 661</b>	<b>348 507</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 864	21 634
Dettes fiscales et sociales	44 748	48 794
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	204 369	78 480
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		23 164
<b>DETTES</b>	<b>264 980</b>	<b>172 073</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>550 641</b>	<b>520 580</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	42 760	20,52	54 535	17,53	-11 776	-21,59
Production stockée	-16 681	-8,01	-10 280	-3,30	-6 401	62,27
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	160 756	77,15	252 135	81,04	-91 379	-36,24
Reprises et Transferts de charge	219 310	105,25	263 674	84,75	-44 364	-16,83
Cotisations	4 850	2,33	4 460	1,43	390	8,74
Autres produits	36 277	17,41	55 289	17,77	-19 012	-34,39
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>447 272</b>	<b>214,66</b>	<b>619 813</b>	<b>199,21</b>	<b>-172 541</b>	<b>-27,84</b>
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	1 086	0,52	5 570	1,79	-4 483	-80,49
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	180 553	86,65	257 943	82,91	-77 390	-30,00
Impôts et taxes	1 894	0,91	3 285	1,06	-1 391	-42,34
Salaires et Traitements	92 821	44,55	154 649	49,71	-61 827	-39,98
Charges sociales	30 671	14,72	51 117	16,43	-20 445	-40,00
Amortissements et provisions	207 943	99,80	222 278	71,44	-14 335	-6,45
Autres charges	167	0,08	917	0,29	-750	-81,77
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>515 137</b>	<b>247,23</b>	<b>695 758</b>	<b>223,62</b>	<b>-180 621</b>	<b>-25,96</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-67 864</b>	<b>-32,57</b>	<b>-75 945</b>	<b>-24,41</b>	<b>8 080</b>	<b>-10,64</b>
Opérations faites en commun						
Produits financiers	752	0,36	907	0,29	-156	-17,15
Charges financières			3		-3	-100,00
<b>Résultat financier</b>	<b>752</b>	<b>0,36</b>	<b>904</b>	<b>0,29</b>	<b>-152</b>	<b>-16,85</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>-67 113</b>	<b>-32,21</b>	<b>-75 040</b>	<b>-24,12</b>	<b>7 928</b>	<b>-10,56</b>
Produits exceptionnels	18 139	8,71	28 196	9,06	-10 057	-35,67
Charges exceptionnelles	13 873	6,66	19 329	6,21	-5 456	-28,23
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>4 266</b>	<b>2,05</b>	<b>8 867</b>	<b>2,85</b>	<b>-4 601</b>	<b>-51,89</b>
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
<b>EXCEDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-62 846</b>	<b>-30,16</b>	<b>-66 173</b>	<b>-21,27</b>	<b>3 327</b>	<b>-5,03</b>
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>Total des produits</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
<b>Total des charges</b>						



**A N N E X E**

La présente annexe aux comptes annuels de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019 comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan dont le total s'établit à 550 641 €, et au compte de résultat qui se solde par un déficit de 62 846 €, de façon que l'ensemble de ces documents donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Ces informations sont présentées selon le plan suivant :

- NOTE 1 - Règles et méthodes comptables appliquées
- NOTE 2 - Faits caractéristiques
- NOTE 3 - Actif immobilisé
- NOTE 4 - Réserves - Subventions - Provisions
- NOTE 5 - Comptes de régularisation Actif et Passif

## NOTE 1 = REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les principes d'évaluation retenus pour l'établissement du bilan et du compte de résultat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires applicables en France.

Les principales méthodes appliquées sont les suivantes :

### 1 - Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites en comptabilité et évaluées selon la méthode des coûts historiques.

L'amortissement pour dépréciation des immobilisations est calculé principalement selon le mode linéaire.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

- installations, agencements, aménagements..... 10 ans
- matériel technique ..... 2 à 8 ans
- matériel de transport ..... 4 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique ..... 5 ans
- mobilier ..... 5 à 10 ans.

### 2 - Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan au coût d'acquisition.

### 3 - Créances :

Les créances sont inscrites pour leur montant brut. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant en fonction des probabilités de recouvrement.

#### 4 - Comptes de régularisation :

Les comptes de régularisation actif représentent les charges imputables aux exercices prochains. Les comptes de régularisation passif représentent les produits constatés d'avance.

#### 5 - Subventions d'investissement :

Les subventions obtenues en vue du financement total ou partiel d'investissements sont inscrites au passif dans un poste de capitaux propres. Elles sont rapportées au compte de résultat par fractions échelonnées suivant le même taux d'amortissement que celui appliqué aux investissements ainsi financés.

### **NOTE 2 = FAITS CARACTERISTIQUES**

Autres éléments significatifs :

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'impact de la crise sur notre activité et notre situation financière future.

**NOTE 3 = ACTIF IMMOBILISE**

<b>IMMOBILISATIONS BRUTES</b>	<b>BILAN OUVERTURE</b>	<b>ACQUISITIONS</b>	<b>SORTIES</b>	<b>BILAN CLOTURE</b>
<b><u>CORPORELLES</u></b>				
* ALC				
Installations techniques, matériel outillage	19 668			19 668
Autres immobilisations corporelles	32 778			32 778
* ALE				
Installations techniques, matériel outillage	61 291			61 291
Autres immobilisations corporelles	41 882	1 582	25 474	17 991
<b><u>FINANCIERES</u></b>				
* ALC				
* ALE	2 564	931		3 495
<b>TOTAL</b>	158 183	2 513	25 474	135 223

<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>BILAN OUVERTURE</b>	<b>DOTATIONS</b>	<b>SORTIES REPRISES</b>	<b>BILAN CLOTURE</b>
<b><u>CORPORELLES</u></b>				
* ALC				
Installations techniques, matériel outillage	19 668			19 668
Autres immobilisations corporelles	32 778			32 778
* ALE				
Installations techniques, matériel outillage	35 527	1 410		36 937
Autres immobilisations corporelles	40 546	1 021	25 474	16 093
<b>TOTAL</b>	128 519	2 431	25 474	105 476

IMMOBILISATION NETTES à la clôture de l'exercice :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
ALC		
ALE	29 747	29 664
	<b>29 747</b>	<b>29 664</b>

**NOTE 4 = RESERVES - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT - PROVISIONS**

	<b>SOLDE ANTERIEUR</b>	<b>AFFECTATION DE L'EXERCICE</b>	<b>REPRISE</b>	<b>SOLDE CLÔTURE</b>
<b><u>RESERVES</u></b>				
	414 681	-66 173		348 508
<b>TOTAL Réserves</b>	<b>414 681</b>	<b>-66 173</b>		<b>348 508</b>

<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>Montants Attribués</b>	<b>Amortissements antérieurs</b>	<b>Quote-part virée au résultat</b>	<b>Amortissements cumulés</b>	<b>solde</b>
ALE Financement investissements	950 034	950 034		950 034	
	950 034	950 034		950 034	
ALC Financement investissements	36 220	36 220		36 220	
	36 220			36 220	
<b>TOTAL Réserves de subventions</b>	<b>986 254</b>	<b>950 034</b>		<b>986 254</b>	

	<b>SOLDE INITIAL</b>	<b>DOTATION</b>	<b>REPRISE</b>	<b>SOLDE FINAL</b>
<b><u>PROVISIONS POUR RISQUES</u></b>				
ALE ALC				
<b>TOTAL Provisions pour risques</b>				

**NOTE 5 = ACTIF IMMOBILISE**

ACTIF	BILAN OUVERTURE	DOTATION	REPRISE	BILAN CLOTURE
<b><u>PRODUITS A RECEVOIR</u></b>				
ALE				
RMA				
Divers				
<b>Total</b>				
ALC				
Editions				
TDP				
<b>Total</b>				
<b>Total produits à recevoir</b>				
<b><u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u></b>				
ALE				
Convention LEONARDO & Divers				
ALC				
Divers	6 169	3 542	6 169	3 542
<b>Total des charges d'avance</b>	<b>6 169</b>	<b>3 542</b>	<b>6 169</b>	<b>3 542</b>

PASSIF	BILAN OUVERTURE	DOTATION	REPRISE	BILAN CLOTURE
<b><u>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u></b>				
ALE				
Subventions	23 164		23 164	
Cotisations				
<b>Total</b>	23 164		23 164	
ALC				
Abonnements				
Souscription CHP 3				
<b>Total</b>				
<b>Total produits d'avance</b>	<b>23 164</b>		<b>23 164</b>	
<b><u>CHARGES A PAYER</u></b>				
ALE				
Frais de plaquette				
Loyer Maison du patrimoine				
Divers	15 183	1 493	15 183	1 493
Virement Mane				
Partenaires projet Erasmus	54 359	200 155	54 359	200 155
<b>Total</b>	<b>69 542</b>	<b>201 648</b>	<b>69 542</b>	<b>201 648</b>
ALC				
Edition à façon	8 938	2 721	8 938	2 721
Droit d'auteurs				
Divers				
<b>Total</b>	<b>8 938</b>	<b>2 721</b>	<b>8 938</b>	<b>2 721</b>
<b>Total charges à payer</b>	<b>78 480</b>	<b>204 369</b>	<b>78 480</b>	<b>204 369</b>

## ***ASSOCIATION ALPES DE LUMIERE***

---

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019*

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019**

**ALPES DE LUMIERE**  
Association  
1 PLACE DU PALAIS  
04301 FORCALQUIER

Aux Membres,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions règlementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été donnés, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

***CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT***

---

**Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Organe Délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

A Avignon, le 29 mai 2020

